

I. N. A. O.	
COMITE NATIONAL DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	
Séance d'installation du 22 avril 2022	
Résumé des décisions prises	
2022 – CN	Date : 22 avril 2022

Membres présents

Le Président M. Olivier NASLES

BAUDOIN Clara, BENARD Anne, BRES Olivier, CAILLE Jérôme, CATRYCKE Florence, CHARPENTIER Sylvaine, CLAVEIROLE Cécile, DESEINE Olivier, FAUCOU-BOURNE Sandrine, GIAVOMETTI Adrien, GUIHERY Eric, ELMER Camille, HENRY Philippe, LE HEURTE Serge, LE MAO Alban, LEVADOU Marine, LIMACHE Flora, LITMAN Sonia, MARET Carine, MARION Dominique, PATOILLARD Jérôme, POTTIER Adeline, PROD'HOMME Vincent, QUILLERE Nicolas, RONVAL ROUMILLY Solenn, SAUVAGET Yves, SCHREPFER Gérard, STRAEBLER Michel, TREMBLAY Valérie, VILA Bruno.

Membres Excusées

BONNOT Sabine, BOURGEOIS Thomas, DULONG Sylvie, GUYON Jean-Yves, LAVIE-JUSTE Mireille, LOCOTON Allison Marie, MATHYS Laurent, NAYET Christel, NESTELLE Sonja, PIERRARD Mylène, SELLIER Philippe, SOLER Christian, TABARY Sophie, THOUENON Sophie.

Membres absents

BONNAUD Henri, CABARET Pauline

Etaient invités

FITOUSSI Bastien, LEROY Laurène, LEPERS Félix, LIGNON Bernard, MARTY Fiona

Assistaient également aux travaux du Comité

Serge LHERMITTE Commissaire du Gouvernement

CHEREL Nicolas, ROUANET Noémie de la DGPE

COULOMBE Anne de la DGCCRF

QUERE Noémie du CGDD

EXPERTON Catherine de l'Agence BIO

Agents INAO

GUITTARD Marie, CATROU Olivier, THOMAS Sandrine, VERGNOL Emmanuelle,
TAVERNE Julien, ZAMBO Laetitia, ROUZEROL Léa

Mme HEIMBURGER de chez **H2COM**

La séance est ouverte par M. Olivier Nasles, président du CNAB, qui explicite les origines de l'INAO et de ses instances, et leur rôle dans la mise en œuvre des politiques en faveur du développement des SIQO. L'INAO, est un lieu d'échange très fort entre les opérateurs et administrations : une nouveauté et originalité de l'INAO est que, pour les signes AOP, IGP, STG et Label rouge, les décrets sont proposés par les administrations. Il rappelle que le comité national de l'agriculture biologique n'a pas de possibilité de décider, mais des possibilités d'orienter et de travailler en amont de l'élaboration de la réglementation européenne. Les avis rendus par le CNAB sont généralement suivis par l'administration, et le cas échéant relayés aux autorités européennes. Il remercie de la confiance qui lui est faite pour avoir été renommé dans ses fonctions.

2) Présentation de l'INAO :

L'INAO est présenté via 2 vidéos, sur les missions et les chiffres clefs des 5 SIQO.

3) Rôle et obligations des membres :

La Directrice de l'INAO, Marie Guittard, accueille les membres et leur explique la nature de l'appui donné aux SIQO, aux politiques agricoles et en faveur des territoires, et la nature de leur engagement : disponibilité et assiduité ; rigueur, objectivité et confidentialité. Les désignations sont faites *intuitu personae* et les membres sont soumis au devoir de réserve : il faut en effet prévenir les conflits d'intérêt. Elle explicite que l'abstention, prend un sens dans la mesure où elle est intégrée en vote, pour établir la majorité.

4) Tour de table de présentation des membres.

Lors de ce tour de table, une alerte est faite sur la production du compte-rendu (verbatim) ainsi que la vitesse de production du relevé de décisions prises. Par ailleurs, ils émettent le souhait que tous les membres du CNAB, anciens comme

nouveaux puissent se retrouver lors des journées de formation dans les délégations territoriales de l'INAO.

5) Présentation des délégations territoriales et de leurs missions :

Elle est effectuée par Emmanuelle Vergnol, déléguée territoriale Auvergne-Limousin. Une question est posée sur une évolution du périmètre des délégations territoriales pour être plus en adéquation avec les Régions administratives : cette évolution n'est pas d'actualité ; les périmètres ayant été définies là où cela semblait pertinent en adéquation avec les aires de production AOP/IGP.

6) Présentation des missions de l'INAO relatives à la Bio :

Olivier Catrou présente le rôle particulier du pôle bio et de ses agents (en charge de l'animation des commissions du CNAB) et le rôle des membres du CNAB dans ce dispositif.

Plusieurs membres du CNAB soulignent l'importance de savoir ce qui se fait dans les autres Etats-Membres, ainsi que d'avoir un Guide de lecture européen.

Il est rappelé que si une question ou une demande d'évolution du règlement est posée à la Commission européenne, les autorités françaises sont tenues d'appliquer la position de la Commission européenne.

Le CNAB est régulièrement informé des travaux du COP, et peut donc donner son avis sur les projets d'évolution du règlement bio UE. Les NAF, Note des Autorités Françaises, ne sont pas diffusées mais les membres du CNAB sont régulièrement informés des échanges et de la teneur des réponses des Autorités européennes.

7) Présentation du secrétariat des instances et ses agents : elle est effectuée par Raphaël Bitton en tant que responsable de service.

8) Témoignages de 2 membres du CNAB, présents dans les précédentes mandatures, S. Le Heurte (4^{ème} mandat) et S. Faucou (3^{ème} mandat).

Serge Le Heurte décrit son expérience en tant que président de la commission réglementation, qui selon lui n'a qu'un seul privilège, celui de fixer la date des commissions. Les travaux des commissions doivent faire émerger des propositions consensuelles pour le CNAB. Il souligne l'importance de bien saisir et compléter les fiches de recueil « questions » élaborées sous l'ancienne mandature : si des réponses sont recherchées par le demandeur, alors il arrive

souvent qu'il trouve la réponse dans le règlement lui-même ou bien encore dans le Guide de lecture. S. Faucou souligne l'importance de bien comprendre le rôle attendu des membres du CNAB, et se félicite des présentations et éléments de compréhension apportés ce jour même.

9 - Intervention de M. Serge Lhermitte,

Le Commissaire du Gouvernement félicite les membres pour leurs nominations. Il souligne le respect de la parité hommes / femmes au sein de ce comité. Il insiste sur le fait que les membres du CNAB sont là pour défendre l'intérêt général, et sont nommées *intuitu personae*. Il rappelle que le Commissaire du Gouvernement peut s'opposer à une décision prise en séance, si celle-ci va à l'encontre de la politique publique.

La reprise de la séance s'est effectuée à 14 heures.

10- Sont nommés vice-présidents du CNAB, Mme Sandrine Faucou et M. Dominique Marion

11 – Sont désignés représentants du comité national de l'agriculture biologique au sein :

- du conseil permanent : Mme Sandrine Faucou et M. Dominique Marion
- du Comité national des appellations d'origine laitières, agroalimentaires et forestières (CN AOP) : Christian Soler
- du Comité national des IGP, Label Rouge et STG : Sandrine Faucou
- du Comité national des appellations relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses (CNAOV) : Sylvie Dulong
- du Comité national des indications géographiques protégées, relatives aux vins et aux cidres (CN IGPV) : Olivier Brès
- du Conseil des agréments et contrôle : Pauline Cabaret, Eric Guihery, Philippe Sellier et Sophie Thouenon,

13 – Sont désignés membres des commissions nationales du conseil permanent :

- Pour la Commission Scientifique et Technique : Henri Bonnaud,
- Pour la Commission Environnement : Jérôme Caillé et Anne BENARD

- Pour la Commission Communication : Dominique Marion.

Pour les 3 autres commissions, à savoir « Economie », « Protection des dénominations et des SIQO », « Gestion des territoires et questions foncières », aucune proposition n'est effectuée à ce stade.

14 - Nomination des membres de la Commission permanente et missions déléguées :

Le président Olivier Nasles explique les raisons qui l'ont poussé à reconsidérer la création d'une commission permanente, notamment les besoins d'organiser et prioriser les travaux dans les commissions, de gérer la transversalité, et de suivre au mieux l'actualité européenne qui requiert souvent des avis diligents en matière de réglementation bio. La commission permanente pourra traiter les sujets orphelins, qui ne sont pas affectés à une commission nationale. Les propositions de nomination de ses membres (17 pour un maximum de 20) intègrent bien entendu les deux vice-présidents, tous les présidents de commissions nationales, et veillent à l'équilibre des familles de la bio ainsi que des filières.

Le comité national adopte à l'unanimité :

- la désignation de ses membres qui participeront à sa commission permanente, sur la base des propositions de son président, à savoir
 - O. Nasles, S. Faucou et D. Marion
 - S. Charpentier, N. Caumette, P. Henry, M. Levadoux, S. Le Heurte, A. Le Mao et J. Patouillard
 - H. Bonnaud, S. Bonnot, J. Caillé, AM. Loconto, L. Mathys, V. Prodhomme
- les délégations à la commission permanente listées ci-dessous.

La commission permanente reçoit, par habilitation expresse du comité national, délégation de certaines des attributions du comité national pour les missions suivantes :

- Gérer la transversalité des sujets et organiser les travaux des commissions

Faire l'état des lieux des questions posées, orienter les travaux vers la commission compétente ou à défaut constituer un groupe de travail ad hoc ou instruire elle-même les sujets « orphelins », et définir des priorités.

- Donner des avis sur les évolutions de la réglementation européenne :

Donner un avis sur l'avancement des négociations européennes et donner des recommandations aux autorités françaises en matière de positions à privilégier, notamment lors des échanges qui ont lieu au sein du COP (comité de réglementation bio) et GREX (groupe d'experts) ;

Proposer aux autorités françaises de demander à la Commission européenne, le retrait, l'ajout ou les modifications d'une condition d'utilisation d'un produit ou d'une substance autorisée en AB, sur avis unanime de la commission compétente du CNAB

- Traiter les modifications mineures du "Guide de lecture" :

Donner un avis sur les propositions d'évolution du Guide de lecture, qu'elles soient issues d'une commission du CNAB, d'un groupe de travail dédié, ou de sa propre initiative si urgence ou/et modifications mineures ;

15- Nomination des membres des commissions du CNAB et missions déléguées

- Commission Apiculture

- Composée de Mme Sylvaine CHARPENTIER (Présidente), Mme Anne BENARD, M. Laurent MATHYS, M. Serge LE HEURTE, M. Eric GUIHERY
- Champ d'application : couvre l'ensemble de l'apiculture biologique
- Missions :
 - ⇒ Suivre la réglementation générale spécifique à l'apiculture ;
 - ⇒ expertiser les questions relatives à l'application de la réglementation en AB ;
 - ⇒ proposer les évolutions du Guide de lecture et de la réglementation UE.

- Commission Algues et aquaculture

- Composée de Mme Marine LEVADOUX (Présidente), M. Laurent MATHYS, M. Serge LE HEURTE
 - Champ d'application : couvre l'ensemble des filières de l'aquaculture biologique
 - Missions :
 - ⇒ Suivre la réglementation générale spécifique aux productions aquacoles ;
 - ⇒ expertiser les questions relatives à l'application de la réglementation en AB ;
 - ⇒ proposer les évolutions du Guide de lecture et des notes de lecture associées, du cahier des charges national et de la réglementation UE
- Commission productions animales
 - Composée de M. Serge LE HEURTE (président), M. Henri BONNAUD, M. Jérôme CAILLE, M. Éric GUIHERY, Mme Carine MARET, M. Dominique MARION, M. Laurent MATHYS, Mme Christel NAYET, M. Nicolas QUILLERE, M. Philippe SELLIER, M. Yves SAUVAGET, Mme Sophie TABARY et Mme Sophie THOUENON
 - Champ d'application : couvre l'ensemble des règles de production animale et des intrants utilisés (alimentation, médicaments vétérinaires, produits de nettoyage et désinfection)
 - Missions :
 - ⇒ Suivre la réglementation générale spécifique à la production animale ;
 - ⇒ expertiser les questions relatives à l'application de la réglementation en AB ;
 - ⇒ proposer les évolutions du Guide de lecture et des notes de lecture associées, du cahier des charges national et de la réglementation UE
- Commission Productions végétales
 - Présidée par Philippe HENRY et composée de Mme Clara BAUDOUIN, Anne BENARD, CLAVEIROLE Cécile, Florence CATRYCKE, Sandrine FAUCOU, Flora LIMACHE, Allison Marie LOCONTO, Sophie TABARY, Valérie TREMBLAY et MM. Jérôme CAILLE, Dominique MARION, Laurent MATHYS et Christian SOLER.

- Champ d'application : Sujets couvrant les productions végétales hors semences et plants, et hors application d'une règle spécifique à la viticulture, de la préparation du sol à la récolte des végétaux. Le stockage est compris dans ce périmètre d'action.
- Missions :
 - ⇒ Suivre l'évolution et l'application du règlement 2018/848 et de ses actes secondaires en lien avec la réglementation générale spécifique aux intrants (fertilisants, produits phytopharmaceutiques, produits de nettoyage et désinfection) et aux productions végétales.
 - ⇒ Expertiser les questions relatives à l'application de la réglementation bio relative aux intrants et productions végétales :
 - ⇒ Proposer au comité national des améliorations de la réglementation relative à la production végétale
 - ⇒ Donner un avis sur les mises à jour du guide des intrants (produits phytopharmaceutiques et substances de base) sur délégation du CNAB,
 - ⇒ Proposer au comité national et / ou à la CP d'éventuelles précisions et/ou modifications à apporter au guide de lecture et de ses notes de lecture associées ou au CCF en matière d'intrants et de règles de productions végétales.
 - ⇒ Proposer à la commission permanente et/ou au comité national des ajouts/retraits de substances aux annexes du règlement UE 2021/1165,

- Commission Semences et plants

- Présidée par Alban LE MAO et composée de M. Thomas BOURGEOIS, M. Laurent MATHYS , Mme Mireille LAVIE-JUSTE, Mme Mylène PIERRARD, M. Michel STRAEBLER et M. Bruno VILA.
- Champ d'application : Sujets en lien avec la filière semences et plants bio et Gestion de la BDD semences-biologiques.org.
- Missions :
 - ⇒ Suivre-Expertiser et soumettre au CNAB des propositions d'évolution de réglementation UE spécifique aux semences et plants ;
 - ⇒ proposer au CNAB des évolutions des guide et note de lecture ; *

- ⇒ donner un avis sur les statuts dérogatoires (BDD) par délégation du CNAB ;
- ⇒ nommer les membres des 5 groupes experts filière.

-

- Commission vin biologique

- Composée de Mme Nathalie CAUMETTE (présidente), M. Christophe AGUILAR, M. Olivier BRES, Mme Sylvie DULONG, M. Laurent MATHYS
- Champ d'application : Les missions de la commission couvrent la production de vin biologique, y compris les conditions spécifiques de production de raisins de cuve.
- Missions :
 - ⇒ Suivre la réglementation générale spécifique à la production viticole ;
 - ⇒ expertiser les questions relatives à l'application de la réglementation en AB ;
 - ⇒ proposer les évolutions du Guide de lecture et des notes de lecture associées, du cahier des charges national et de la réglementation UE,
 - ⇒ donner un avis sur les mises à jour du guide des intrants œnologiques (délégation du CNAB).

- Commission aval

- Composée de M. Jérôme PATOUILLARD (président), Mme. Solenn RONVAL, Mme. Sonja NESTELE, Mme Adeline POTTIER, M. Ange LOING, Mme. Carine MARET, Mme. Anne BENARD, M. Gérard SCHREPFER, M. Vincent PROD'HOMME, M. Olivier DESEINE, Mme. Sonia LITMAN, M. Adrien GIACOMETTI.
- Champ d'application : Sujets couvrant les produits transformés, la collecte, l'emballage, le transport, le stockage, la distribution y compris la restauration commerciale.
- Missions :
 - ⇒ Suivre et expertiser la réglementation spécifique aux produits alimentaires transformés, à l'étiquetage, à la distribution et à la restauration commerciale ;
 - ⇒ proposer au CNAB des évolutions du guide de lecture ; tenir à jour les notes de lecture arôme, distribution et étiquetage.

⇒ soumettre au CPAB/CNAB des évolutions du règlement UE et du cahier des charges national ;

- 16- Désignation des invités permanents :

Seront invités à toutes les séances du CNAB, sans droit de vote :

- Le Président de l'Agence Bio, Loïc Guines ;
- Un représentant de l'association à vocation interprofessionnelle – France-Vins-Bio : Pierre-Henri Cosyns.

Un membre du CNAB suggère que Forebio soit invité, dans la même logique de représentativité économique que France-vins-bios, qui n'est pas une interprofession reconnue. Les administratifs des interprofessions sectorielles n'ont pas à être invités permanents du CNAB, s'ils n'ont pas été retenus comme membres. Toutefois, ils pourront être invités à des séances des commissions nationales en fonction des sujets traités.

Seront invités à toutes les séances du CNAB, et à sa commission permanente sans droit de vote, les « administratifs » des 4 familles de la Bio composant l'Agence bio, à savoir :

- Pour l'APCA : Laurène Leroy
- Pour la FNAB : Félix Lepers
- Pour La Coopération Agricole : Bastien Fitoussi
- SYNABIO : Bernard Lignon

Une question diverse est posée en fin de séance, sur les délais de définition de ce qui est utilisable pour les digestats de méthaniseur.

A 16 heures, la séance est levée par Olivier Nasles.